

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
MONOPRIX**

Siège Social : 1, Rue Larbi Zarrouk –2014 Mégrine

La SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS- MONOPRIX publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Hichem BESBES et M Mourad FRADI (ECC MAZARS).

BILAN

(Arrondi au dinar tunisien)

<u>ACTIFS</u>	NOTES	<i>au 31 décembre 2010</i>	<i>au 31 décembre 2009</i>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	3 724 111	3 445 959
Amortissements		(1 711 914)	(1 474 797)
Immobilisations corporelles	4	75 075 891	70 644 550
Amortissements		(35 447 509)	(29 723 803)
Immobilisations financières	5	60 991 568	56 404 117
Provisions		(48 000)	(48 000)
Total des actifs immobilisés		<u>102 584 147</u>	<u>99 248 026</u>
Autres actifs non courants	6	607 236	767 489
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>103 191 383</u>	<u>100 015 515</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Valeurs d'exploitation	7	38 040 098	36 249 306
Provisions		(3 221 196)	(813 020)
Clients	8	3 158 644	2 972 561
Provisions		(364 486)	(384 732)
Autres actifs courants	9	16 149 509	12 983 379
Provisions		(104 104)	(60 661)
Placements et autres actifs financiers	10	111 284	169 603
Liquidités et équivalents de liquidité	11	5 040 666	6 948 336
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>58 810 415</u>	<u>58 064 772</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>162 001 798</u>	<u>158 080 287</u>

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

BILAN

(Arrondi au dinar tunisien)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2010	<i>au 31 décembre</i> 2009
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		18 490 160	18 490 160
Autres capitaux propres		10 414 016	9 768 016
Résultats reportés		13 606 817	10 304 886
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>42 510 993</u>	<u>38 563 062</u>
Résultat de l'exercice		10 528 197	14 672 223
Résultat de l'exercice		<u>10 528 197</u>	<u>14 672 223</u>
Total des capitaux propres avant affectation	12	<u>53 039 190</u>	<u>53 235 285</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts bancaires	13	32 781 946	16 750 000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>32 781 946</u>	<u>16 750 000</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	56 900 230	72 670 059
Autres passifs courants	15	10 140 181	7 919 839
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	9 140 251	7 505 104
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>76 180 662</u>	<u>88 095 002</u>
TOTAL DES PASSIFS		<u>108 962 608</u>	<u>104 845 002</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>162 001 798</u>	<u>158 080 287</u>

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS**" S.N.M.V.T - MONOPRIX "****ETAT DE RESULTAT**

(Arrondi au dinar tunisien)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2010	<i>au 31 décembre</i> 2009
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	419 126 915	378 371 049
Autres revenus d'exploitation	18	6 195 751	5 107 660
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		<u>425 322 666</u>	<u>383 478 709</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats des marchandises consommés	19	(354 295 937)	(322 220 125)
Achats d'approvisionnement consommés	20	(10 020 708)	(9 723 370)
Charges de personnel	21	(21 620 192)	(18 518 327)
Dotations aux amortissements et provisions	22	(9 821 040)	(6 531 913)
Autres charges d'exploitation	23	(19 583 199)	(16 187 399)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		<u>(415 341 076)</u>	<u>(373 181 134)</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>9 981 590</u>	<u>10 297 575</u>
Charges financières	24	(1 538 695)	(1 071 205)
Produits financiers	25	3 529 158	6 755 002
Autres gains ordinaires		1 104 500	1 035 014
Autres pertes ordinaires		(477 653)	(262 463)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		<u>12 598 900</u>	<u>16 753 923</u>
Impôts sur les bénéfices		(2 070 703)	(2 081 700)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		<u>10 528 197</u>	<u>14 672 223</u>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>10 528 197</u>	<u>14 672 223</u>

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
" S.N.M.V.T - MONOPRIX "
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
 (présenté selon le modèle de référence)
 (Arrondi au dinar tunisien)

	<i>au 31 décembre</i> 2010	<i>au 31 décembre</i> 2009
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	442 873 959	400 020 568
Encaissements reçus des autres débiteurs	66 965	
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(439 040 870)	(383 224 081)
Intérêts payés	(1 424 033)	(1 129 773)
Intérêts reçus	24 272	
Impôts sur les bénéfices payés	(850 694)	(2 385 158)
Autres flux liés à l'exploitation	104 094	74 381
	<u>1 753 693</u>	<u>13 355 937</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5 137 296)	(9 296 489)
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(6 520 000)	(12 819 493)
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	763 505	22 000
Encaissement provenant de la cession d'immob financières	234 000	234 200
Encaissement des dividendes	10 106 105	3 965 060
	<u>(553 686)</u>	<u>(17 894 722)</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Distribution des dividendes	(10 724 092)	(10 354 277)
Encaissement provenant des emprunts	20 000 000	15 000 000
Décassement provenant des remboursements des emprunts	(1 400 000)	(1 400 000)
Décassement suite à l'octroi des avances	(10 000 000)	
	<u>(2 124 092)</u>	<u>3 245 723</u>
VARIATION DE TRESORERIE	(924 085)	(1 293 062)
Trésorerie au début de l'exercice	843 232	2 136 294
Trésorerie à la clôture de l'exercice	26 (80 853)	843 232

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
S.N.M.V.T**

Société anonyme au capital de 18 490 160 dinars

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010**

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
(Arrondi au dinar tunisien)

1. Création et activités de la société

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » est une société anonyme de Droit tunisien constituée le 16 Août 1933. Le capital social s'élève à 18 490 160 dinars tunisiens divisés en 9 245 080 actions de 2 dinars chacune, et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010, qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars.

La « S.N.M.V.T » est cotée en bourse depuis 1995 et elle est contrôlée par la société EXIS.

La « S.N.M.V.T » a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits. Au 31 décembre 2010, la société exploite 69 magasins dont deux magasins ouverts en 2010 (KSAR SAID et ETTADHAMEN), un dépôt sis à Mégrine et un second dépôt sis à Djbel Jloud.

Sur le plan fiscal, la société est soumise au Droit commun. En matière de la TVA, elle est partiellement assujettie.

2. Méthodes comptables adoptées par la société

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

2.1. Indépendance des exercices

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou

de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

2.2. Immobilisations

Les immobilisations de la société figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, hors taxes récupérables et sont amorties linéairement aux taux suivants :

Immobilisations incorporelles :

Logiciels informatiques	33,33%
Fonds de commerce	De 5% à 10%

Immobilisations corporelles :

Constructions	5%
Installations générales, agencement et aménagement des constructions	10%
Installations et Matériel d'exploitation	10%
Outillages d'exploitation	100%
Petits matériels d'exploitation	3 ans
Matériel de transport	20%
Equipement et matériel de bureau	10%
Equipement et matériel informatique	33,33 %
Agencements et installations générales	10 %

2.3. Titres de participation

Les titres acquis par la société ont été, conformément aux critères de classement prévus au système comptable des entreprises, considérés comme un placement à long terme et inscrits parmi les immobilisations financières à l'actif du bilan.

Ces placements ont été constatés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours boursier moyen du mois de clôture.

2.4. Constatations des frais préliminaires

Les frais préliminaires et les frais de pré-exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants ».

La résorption de ces frais, sera constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation.

2.5. Valeurs d'exploitation

Les stocks des produits non alimentaires sont valorisés aux derniers coûts d'achats hors taxes récupérables. Pour les stocks des produits alimentaires, ils sont valorisés aux derniers coûts d'achats toutes taxes comprises.

2.6. Placements à court terme

Les titres acquis par la société, classés selon les critères prévus par le système comptable des entreprises comme des placements à court terme, ont été inscrits au bilan à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur du marché, par référence au cours boursier moyen de clôture, et les plus values et moins-values dégagées sont portées en résultat de l'exercice. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins values par rapport au coût font l'objet d'une provision et les plus values ne sont pas constatées.

2.7. Opérations en monnaies étrangères

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération. Les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas parmi les charges ou produits financiers.

2.8. Revenus des titres

Les revenus des titres sont constatés parmi les produits financiers sur la base de la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.9. Unité monétaire

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont libellés en Dinar Tunisien.

3. Immobilisations incorporelles

	<i>Au 31/12/2010</i>	<i>Au 31/12/2009</i>
Logiciels informatiques	70 178	70 178
Fonds de commerce	3 510 119	3 375 781
Avance sur immobilisations incorporelles en cours	143 814	
Total brut	3 724 111	3 445 959

4. Immobilisations corporelles

	<i>Au 31/12/2010</i>	<i>Au 31/12/2009</i>
Terrain	4 288 526	4 288 526
Constructions	7 804 034	7 824 562
Agencements des constructions	2 205 294	2 188 279
Installations et matériel d'exploitation	43 483 148	40 451 777
Petit matériel d'exploitation	18 183	17 760
Matériel de transport	34 799	10 531
Installations générales, agenc et aménag divers	10 626 955	9 046 050
Equipements de bureau	285 340	263 346
Matériel informatique	3 336 430	3 321 257
Immobilisations en cours	2 993 182	3 232 462
Total brut	75 075 891	70 644 550

4.1 Tableau des mouvements des immobilisations

Le tableau de la page suivante détaille les mouvements des immobilisations de l'exercice:

Tableau de variation des immobilisations et des amortissements

DESIGNATION	Valeur au 1/1/2010	Acquisition 2010	Régularisation 2010	Cession 2010	Valeur au 31/12/2010	Amortissement cumulé 1/1/10	Dotation de 2010	Cession 2010	Amortissement cumulé 2010	Valeurs nettes au 31/12/2010
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	4 288 526	-	-	-	4 288 526	-	-	-	-	4 288 526
Constructions	7 824 562	-	-	(20 528)	7 804 034	5 599 238	308 164	(20 528)	5 886 874	1 917 160
Installations, agencements constructions	2 188 279	11 240	5 775	-	2 205 294	1 416 063	166 907	-	1 582 970	622 324
Installations et Matériel d'exploitation	40 451 777	1 864 055	1 309 553	(142 237)	43 483 148	16 358 550	4 133 878	(124 882)	20 367 546	23 115 602
Petit matériel d'exploitation	17 760	423	-	-	18 183	10 800	1 496	-	12 296	5 887
Matériel de transport	10 531	24 268	-	-	34 799	269	6 960	-	7 229	27 570
Agencement, aménagements et installations	9 046 050	1 462 973	117 932	-	10 626 955	3 321 926	940 934	-	4 262 860	6 364 095
Equipement et matériel de bureau	263 346	23 498	196	(1 700)	285 340	142 043	25 568	(1 192)	166 419	118 921
Equipement et matériel informatique	3 321 257	5 039	10 135	-	3 336 430	2 874 914	286 401	-	3 161 315	175 116
Immobilisations en cours	1 628 801	899 529	(1 443 591)	-	1 084 739	-	-	-	-	1 084 738
Avances sur immobilisations en cours	1 603 661	304 782	-	-	1 908 443	-	-	-	-	1 908 443
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	70 644 550	4 595 807	-	(164 465)	75 075 891	29 723 803	5 870 308	(146 602)	35 447 509	39 628 382
Logiciels	70 178	-	-	-	70 178	69 286	892	-	70 178	-
Fonds de commerce	3 375 781	134 338	-	-	3 510 119	1 405 511	236 225	-	1 641 736	1 868 383
Avances sur immob incorporelles		143 814			143 814					143 814
TOTAL DES	3 445 959	278 152	-	-	3 724 111	1 474 797	237 117	-	1 711 914	2 012 197

**IMMOBILISATIONS
INCORPORELLES**

Total dotation aux amortissements

6 107 425

5. Immobilisations financières

		<i>Au 31/12/2010</i>	<i>Au 31/12/2009</i>
Titres de participation	5.1	63 578 809	61 133 809
Prêts à plus d'un an		119 253	96 567
Dépôts et cautionnements		68 381	23 616
Créances rattachées à des participations		125	125
		63 766 568	61 254 117
Partie non libérée des actions	5.1	(2 775 000)	(4 850 000)
		60 991 568	56 404 117
Provision pour dépréciation des titres	5.1	(48 000)	(48 000)
Valeur nette des titres		60 943 568	56 356 117

Le détail des titres de participation est présenté au niveau de la page suivante.

5.1. Titres de participation

Le portefeuille titre de la société, totalise une valeur nette de 60 755 809 dinars au 31 décembre 2010 contre 56 235 809 au 31 décembre 2009. La ventilation de cette participation, par société, se présente comme suit :

Participations	%	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Société MONOGROS	98,73%	987 300	987 300
Société ETTHIMAR		30 000	30 000
Société SORIEB		100	100
Société L'Immobilière Monoprix - SIM	65,98%	17 491 500	16 446 500
Sté FILAT.H.EL AYOUM		160 000	160 000
Ste SODEA	22%	935 000	935 000
B.T.S		10 000	10 000
Sté DINDY		191 680	191 680
COPIT	14,12%	7 258 163	7 258 163
S.G.S TOUTA	99,9%	10 842 573	10 842 573
Sté MEDIAL		18 000	18 000
GEMO	50%	50 000	50 000
Sté SAHARA CONFORT	99,998%	12 374 493	10 974 493
M.M.T	68,3%	430 000	430 000
THP	11,18%	3 000 000	3 000 000
HLC	64,1%	9 800 000	9 800 000
Total brut		63 578 809	61 133 809
Partie non libérée des actions HLC		(2 425 000)	(4 850 000)
Partie non libérée des actions SAHARA CONFORT		(350 000)	-
		(2 775 000)	(4 850 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société ETHIMAR		(30 000)	(30 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société MEDIAL		(18 000)	(18 000)
		(48 000)	(48 000)
Valeur nette des participations		60 755 809	56 235 809

Les sociétés MONOGROS, SIM, SGS- TOUTA, MMT, HLC et TSS SAHARA CONFORT sont contrôlées par la S.N.M.V.T - MONOPRIX.

6. Autres actifs non courants

	<i>Au 31/12/2010</i>	<i>Au 31/12/2009</i>
Frais préliminaires	1 428 713	1 252 189
Frais préliminaires en cours	174 487	164 332
Résorption des frais préliminaires	(995 964)	(649 032)
Total	607 236	767 489

7. Stocks

	<i>Au 31/12/2010</i>	<i>Au 31/12/2009</i>
Stocks de marchandises magasins	32 337 603	31 582 382
Stocks de marchandises dépôt	5 556 558	4 515 600
Stocks des emballages et étiquettes	145 937	151 324
Total	38 040 098	36 249 306
Provision pour dépréciation de stock	(3 221 196)	(813 020)
Total net	34 818 902	35 436 286

8. Clients et comptes rattachés

	<i>Au 31/12/2010</i>	<i>Au 31/12/2009</i>
Créances sur participation fournisseurs	2 143 176	1 849 855
Clients, ventes à crédit	601 857	1 024 592
Clients, chèques impayés	207 826	151 814
Autres clients	204 388	(55 097)
Clients, effets à recevoir impayés	1 397	1 397
	3 158 644	2 972 561
Provisions pour créances clients	(258 984)	(310 994)
Provisions sur chèques impayés	(104 105)	(32 624)
Provisions sur effets impayés	(1 397)	-
Provisions sur les débiteurs divers	-	(41 114)
Total net	2 794 158	2 587 829

9. Autres actifs courants

	<i>Au 31/12/2010</i>	<i>Au 31/12/2009</i>
Avances comptes courants	10 000 000	-
Etat, impôts et taxes, acomptes provisionnels	1 873 530	2 211 301
Charges constatées d'avance	1 568 812	1 289 712
Autres débiteurs	1 180 982	1 976 292
Produits constatés d'avance	989 899	-
Personnel avances et acomptes	170 887	239 204
Etat, impôts et taxes TFP à reporter	150 934	310 004
Etat, impôts et taxes TVA à reporter	88 124	183 283
Autres produits à recevoir	58 480	3 041 513
Compte d'attente	53 291	-
Etat, impôts et taxes, IS retenues à la source	14 570	47 015
Produits à recevoir, dividendes	-	3 685 055
Total brut	16 149 509	12 983 379
Provisions sur comptes débiteurs divers	(104 104)	(60 661)
Total net	16 045 405	12 922 718

10. Placements et autres actifs financiers

	<i>Au 31/12/2010</i>	<i>Au 31/12/2009</i>
Prêts au personnel	66 314	54 803
Titres de placement	44 970	114 800
Total	111 284	169 603

11. Liquidités et équivalents de liquidités

	<i>Au 31/12/2010</i>	<i>Au 31/12/2009</i>
Banques	3 546 159	4 859 442
Caisses	1 385 137	1 858 065
Chèques à l'encaissement	93 721	210 393
C.C.P	15 649	15 282
Placements (SICAV)	-	5 154
Total	5 040 666	6 948 336

12. Capitaux propres

	<i>Au 31/12/2009</i>	<i>Au 31/12/2009</i>
Capital social	18 490 160	18 490 160
Réserve légale	1 849 016	1 849 016
Réserve spéciale	1 000 000	1 000 000
Réserve ordinaire	4 095 000	6 919 000
Réserve pour réinvestissement financier exonéré	3 470 000	
Résultats reportés	13 606 817	10 304 886
 Total des capitaux propres avant résultat de la période	 42 510 993	 38 563 062
Résultat de l'exercice (1)	10 528 197	14 672 223
 Total des capitaux propres après résultat de la période	 53 039 190	 53 235 285
 Valeur nominale de l'action (A)	 2	 10
Nombre d'actions (2)	9 245 080	1 849 016
Résultat par action (1) / (2)	1,139	7,935

(A) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010 a ramené la valeur nominale de l'action, de 10 dinars à 2 dinars, et en conséquence le capital est devenu représenté par 9 245 080 actions de 2 dinars de nominal.

Tableau de mouvements des capitaux propres:

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve ordinaire	Réserve pour réinvestissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2009	18 490 160	1 849 016	1 000 000	6 919 000		10 304 886	14 672 223	53 235 285
Affectation approuvée par l'AGO du 6 Avril 2010				(2 824 000)	3 470 000	14 026 223	(14 672 223)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2009						(10 724 292)		(10 724 292)
Résultat de la période au 31/12/2010							10 528 197	10 528 197
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2010	18 490 160	1 849 016	1 000 000	4 095 000	3 470 000	13 606 817	10 528 197	53 039 190

13. Emprunts bancaires

	<i>Au 31/12/2010</i>	<i>Au 31/12/2009</i>
Crédit moyen terme BIAT	32 420 402	15 000 000
Crédit moyen terme BT	350 000	1 750 000
Autres dettes à long terme	11 544	-
Total	32 781 946	16 750 000

14. Fournisseurs et comptes rattachés

	<i>Au 31/12/2010</i>	<i>Au 31/12/2009</i>
Fournisseurs locaux de marchandises	28 973 042	39 193 162
Fournisseurs locaux de marchandises, EAP	27 387 893	28 200 846
Fournisseurs Investissements et moyens généraux	3 683 533	2 155 738
Fournisseurs, factures non parvenues	3 590 897	6 401 273
Fournisseurs Invest&moyens généraux, EAP	1 048 618	978 147
Fournisseurs locaux d'immobilisations	838 727	683 095
Fournisseurs étrangers d'immobilisations	451 453	466 200
Fournisseurs, chèques en instance	450 913	-
Fournisseurs étrangers de marchandises	116 831	1 062 523
Fournisseurs d'immob, retenues de garantie	92 466	114 530
Fournisseurs, moyens généraux en cours	24 691	38 390
Fournisseurs d'immobilisations financières, EAP	-	2 000 000
Fournisseurs, opérations d'importation	(22 399)	12 182
Fournisseurs locaux, remises et ristournes	(9 281 315)	(7 881 899)
Fournisseurs emballages à rendre	(455 120)	(754 128)
Total	56 900 230	72 670 059

15. Autres passifs courants

		<i>Au 31/12/2010</i>	<i>Au 31/12/2009</i>
Etat, et collectivités locales	15.1	3 027 114	2 810 178
Personnel	15.2	1 903 532	1 018 596
Charges à payer		1 674 126	1 752 375
CNSS		1 327 857	1 206 810
Créditeurs divers		1 254 749	1 078 172
Assurance groupe		81 139	43 354
Actionnaires, dividendes à payer		1 120	917
Provision pour risque fournisseurs d'exploitation		870 544	-
Compte d'attente		-	9 437
Total		10 140 181	7 919 839

15.1. Etat et collectivités publiques

	<i>Au 31/12/2010</i>	<i>Au 31/12/2009</i>
Etat, impôts et taxes,	909 634	717 134
Etat, impôts et taxes, TVA à payer	46 778	11 344
Impôt sur les bénéfices	2 070 702	2 081 700
Total	3 027 114	2 810 178

15.2. Personnel

	<i>Au 31/12/2010</i>	<i>Au 31/12/2009</i>
Congés payés et intéressement	1 832 018	963 773
Rémunérations dues au personnel	65 459	51 045
Oppositions sur salaires	6 055	3 778
Total	1 903 532	1 018 596

16. Concours bancaires et autres passifs financiers

	<i>Au 31/12/2010</i>	<i>Au 31/12/2009</i>
Concours bancaires	5 121 519	6 105 104
Crédits bancaires BIAT, échéances à (-) 1 an	2 579 598	-
Crédits bancaires BT, échéances à moins d'un an	1 400 000	1 400 000
Intérêts courus sur emprunts	39 134	-
Total	9 140 251	7 505 104

17. Revenus

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2010 s'élève à 419 126 915 DT contre 378 371 049 DT au cours de l'exercice 2009, enregistrant une augmentation de 40 755 866 DT (Soit 10,77 %). Cette évolution provient en partie de l'ouverture de nouveaux points de vente.

18. Autres revenus d'exploitation

Les autres revenus d'exploitation, qui totalisent 6 195 751 DT au 31 décembre 2010 contre 5 107 660 DT au 31 décembre 2009, proviennent essentiellement des factures de promotion.

19. Achats de marchandises

Le coût des achats de marchandises vendues est passé de 322 220 125 DT en 2009 à 354 295 937 en 2010, soit une augmentation de 9,95%. Par ailleurs, la marge commerciale a enregistré une augmentation de 8 680 054 DT, soit une hausse de 15,45%.

Le taux de marge de l'exercice 2010 s'élève à 15,47 % contre 14,84 % pour l'exercice 2009 soit une augmentation de 0,63 points.

20. Achats d'approvisionnement consommés

Les achats d'approvisionnement consommés s'élevant à 10 020 708 DT au 31 décembre 2010 contre 9 723 370 DT pour l'exercice précédent, enregistre les achats des emballages et étiquettes, les consommations d'eau, d'électricité et du gaz, ainsi que les fournitures non stockées.

21. Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent 21 620 192 DT au 31 décembre 2010 contre 18 518 327 DT pour la même période de l'exercice précédent, soit une augmentation de 3 101 865 DT.

22. Dotations aux amortissements et résorptions

	<i>Au 31/12/2010</i>	<i>Au 31/12/2009</i>
Dotations des immobilisations corporelles	5 870 308	5 281 842
Dotations /provisions pour dépréciations des stocks	3 221 196	813 020
Dotations /provisions pour risques fournisseurs d'expl	870 544	-
Résorptions des frais préliminaires	346 932	244 621
Dotations des immobilisations incorporelles	237 117	234 946
Dotations /provisions pour créances douteuses	201 238	192 232
Dotations /provisions pour chèques impayés	21 211	101 891
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	(813 020)	(149 808)
Reprises /provisions pour dépréciations des clients	-	(46 471)
Reprises /provisions des clients promotion	(134 486)	(55 033)
Reprises /provisions des chèques impayés	-	(85 327)
Total	9 821 040	6 531 913

23. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 19 583 199 DT au 31 décembre 2010 contre 16 187 399 DT pour l'exercice 2009, soit une augmentation de 3 395 800 DT.

Cette rubrique enregistre essentiellement les coûts des entretiens et réparations, des assurances, des honoraires, des frais de publicité et de communication.

24. Charges financières nettes

	<i>Au 31/12/2010</i>	<i>Au 31/12/2009</i>
Intérêts sur emprunts bancaires BIAT	841 483	532 744
Intérêts sur comptes courants bancaires	515 518	290 759
Intérêts sur emprunts bancaires BT	148 707	230 589
Pertes de change	30 010	16 194
Escomptes accordés	2 977	919
Total	1 538 695	1 071 205

25. Produits financiers

	<i>Au 31/12/2010</i>	<i>Au 31/12/2009</i>
Revenus des titres de participation	3 459 150	6 662 415
Revenus des titres de placement	34 242	5 050
Produits financiers sur comptes courants bancaires	30 345	68 403
Gains de change	5 399	11 002
Produits nets sur cession des actions SICAV	22	8 132
Total	3 529 158	6 755 002

26. Etat des flux de trésorerie

Détail de la trésorerie à la clôture de la période :

	<i>Au 31/12/2010</i>	<i>Au 31/12/2009</i>
Placements (SICAV)	-	5 154
Chèques à l'encaissement	93 721	210 393
Banques	3 546 159	4 859 442
C.C.P	15 649	15 282
Caisses	1 385 137	1 858 065
Découverts bancaires	(5 121 519)	(6 105 104)
Total	(80 853)	843 232

27. Autres notes aux états financiers

Détermination de l'impôt sur les bénéfices

La détermination de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2010 a tenu compte des éléments suivants:

	<u>2 010</u>	<u>2 009</u>
Résultat comptable Après impôt (I)	10 528 197	14 672 223
Total réintégrations (y compris IS)	6 690 240	3 484 850
Total déductions	(6 886 096)	(7 748 573)
Déductions pour réinvestissement	(3 430 000)	(3 470 000)
Résultat fiscal	6 902 341	6 938 500
Impôt sur les sociétés (II)	2 070 702	2 081 700

28. Parties liées

Conformément à la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NC39), aux nouvelles dispositions de la loi 2009-16 du 16/3/2009 modifiant et complétant le code des sociétés commerciales et à la note d'orientation du 2/3/2010, sur les diligences du commissaire aux comptes en matière des rémunérations des dirigeants, les transactions et les opérations conclues par la SNMVT avec des parties liées sont détaillées ci-après :

28.1. La « S.N.M.V.T » détient 98,73 % du capital de MONOGROS

MONOGROS est le fournisseur principal de la « S.N.M.V.T ». Au cours de l'exercice 2010, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 99 937 326 DT et de 1 033 752 DT. Au 31 décembre 2010, le compte fournisseur MONOGROS accuse un solde créditeur de 7 684 389 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'exercice 2010 et facturés par MONOGROS sont de 1 927 633 DT en hors taxes.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 33 502 DT HT.

La « S.N.M.V.T » assume quelques fonctions d'administration (mise à disposition du personnel, utilisation des locaux, police d'assurance) pour le compte de sa filiale sans aucune rémunération.

28.2. La « S.N.M.V.T » détient directement 65,98% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 26% par sa filiale MONOGROS

La « S.N.M.V.T » est locataire de neuf locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Mokhtar Attia et le dépôt sis à Djebel Jloud) auprès de la « SIM » Au cours du l'exercice 2010, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est :

- El Manar : 211 583 DT HT compte tenue d'une augmentation annuelle de 6%,
- Ennasr : 214 415 DT HT compte tenue d'une augmentation annuelle de 5%,
- Sousse Sud : 89 340 DT HT avec une augmentation annuelle de 5%,
- Bizerte Printemps : 485 100 DT HT à partir de janvier 2010 avec une augmentation annuelle de 5%,
- Tunis Charles de Gaulle : 472 191 DT HT à partir de février 2010 avec une augmentation annuelle de 5%,
- Sfax Mahari : 322 026 DT HT à partir de juin 2010 avec une augmentation annuelle de 5%.
- L'Aouina : 545 716 DT HT à partir de juin 2010 avec une augmentation annuelle de 5%.
- Mokhtar Attia : 622 583 DT HT à partir de décembre 2010 avec une augmentation annuelle de 5%,
- Djbel Jloud : 200 000 DT HT à partir de janvier 2010 avec une augmentation annuelle de 5%.

La société « SIM » a facturé, pour l'année 2010, l'assistance technique à la société « S.N.M.V.T » pour un montant de 200 000 DT HT.

La société « SIM » a facturé le complément des travaux d'aménagement exécutés au cours de l'année 2010, dans le magasin du Lac pour une valeur de 2 196 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a participé en 2010 dans l'augmentation du capital de la SIM avec un montant de 1 045 000 DT.

Le Conseil d'Administration du 29 Janvier 2010 a autorisé la « S.N.M.V.T » à se porter caution solidaire de la « S.I.M » pour l'obtention d'un crédit moyen terme, fin 2009, de 10 000 000 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 14 586 DT HT compte tenue d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a accordé une avance à la société « S.I.M » de 10 000 000 DT sur une augmentation de capital.

28.3. La « S.N.M.V.T » détient 22 % de la société SODEA qui est également fournisseur de la société

Durant l'année 2010, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la SODEA des achats s'élevant à 4 480 585 DT. Au 31 décembre 2010, le fournisseur SODEA accuse un solde débiteur de 416 330 DT.

Le 22 avril 2008 un protocole d'accord a été conclu entre la société SODEA et la « S.N.M.V.T » pour convenir des modalités de cession et de paiement des 3 740 actions détenues par cette dernière.

Dans ce cadre, la société « S.N.M.V.T » a encaissé une avance de 234 000 DT au cours de l'année 2010.

28.4. La « S.N.M.V.T » détient directement 14,12 % du capital de la société COPIT, et indirectement 4,46% par sa filiale MONOGROS

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids).

Au cours de l'année 2010, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- Pour Monoprix Zéphyr 62 241 DT HT compte tenue d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Maison 21 000 DT HT compte tenue d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Kids 21 000 DT HT compte tenue d'une augmentation cumulative annuelle de 5%.

28.5. La « S.N.M.V.T » détient 99,88 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »

Afin de tenir compte de la rentabilité des magasins mis en location par la SGS – « TOUTA » ainsi que leur potentiel, les deux parties ont signé le 10 février 2010, un avenant au contrat de location fixant le loyer à la somme de 585 000 DT HT par an compte tenu d'une majoration annuelle de 4%.

Pour la location du siège Charguia auprès de la SGS TOUTA, le loyer annuel supporté par Monoprix est de 336 000 DT HT.

En 2010, la S.G.S TOUTA a facturé 352 800 DT HT comme avance sur le loyer de l'année 2011 du siège Charguia.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 14 586 DT HT compte tenue d'une augmentation annuelle de 5%.

28.6. La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS

Au cours de l'exercice 2010, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la MMT des achats s'élevant à 3 823 193 DT. Au 31 décembre 2010, le fournisseur MMT accuse un solde créditeur de 557 380 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 16 392 DT TTC compte tenue d'une augmentation annuelle de 5%.

28.7. La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient directement 64,05 % du capital de la Société Hammamet Leisure Company « H.L.C » et indirectement 30,71% par sa filiale MONOGROS

La société « S.N.M.V.T » a libéré au cours du premier trimestre 2010, la somme de 2 425 000 DT représentant, le troisième quart de sa souscription de mars 2008, à l'augmentation du capital de la HLC.

28.8. La « S.N.M.V.T » détient 99,998 % du capital de la société «Tunisian Shopping Spaces - T.S.S »

La « S.N.M.V.T » est locataire de six locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis et Mednine) auprès de la société « Sahara Confort ». Au cours de l'exercice 2010, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de:

- Korba : 74 073 DT HT compte tenue d'une augmentation annuelle de 5%,
- Djerba : 80 378 DT HT compte tenue d'une augmentation annuelle de 5%,
- Feryana : 12 516 DT HT avec une augmentation annuelle de 5%,
- Rdayef : 15 917 DT HT à partir de juillet 2010 avec une augmentation annuelle de 5%.
- Jarzis : 98 007 DT HT à partir de juillet 2010 avec une augmentation annuelle de 5%.
- Mednine : 67 610 DT HT à partir de juillet 2010 avec une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T » a souscrit à l'augmentation du capital de ladite société, telle que décidée par son assemblée générale mixte du 9 février 2010 pour un montant de 1 400 000 dinars, et a libéré les trois quarts de ladite augmentation, soit pour 1 050 000 dinars.

Au cours de l'exercice 2010, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a payé une avance de 130 600 DT au titre des loyers relatifs à 2011.

28.9 Opérations réalisées avec la société "IAT"

- Les achats de la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » auprès de la société « IAT » ont totalisé au titre de l'exercice 2010, la somme de 8 569 923 DT TTC.
- Le solde de ce fournisseur au 31 décembre 2010 est de 465 197 DT.

28.10 Opérations réalisées avec la société SOTUCHOC

- Les achats de la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » auprès de la « SOTUCHOC » ont totalisé au titre de l'exercice 2010, la somme de 5 557 942 DT en TTC.
- Le solde de ce fournisseur au 31 décembre 2010 est de 1 010 712 dinars.

28.11 Opérations réalisées avec la SOTUBI

- Les achats de la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » auprès de la « SOTUBI » ont totalisé au titre de l'exercice 2010, la somme de 4 221 596 DT TTC.
 - Le solde de ce fournisseur au 31 décembre 2010 est de 438 255 dinars.
-

28.12 Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations brutes de la Direction Générale, constatées parmi les charges de l'exercice 2010, ont totalisées 251 925 DT.

29. Evènements postérieurs à la date de clôture de l'exercice

Suite aux récents évènements qu'a traversés la Tunisie au début de l'exercice 2011, certains biens, matériels, aménagements et marchandises, ont été incendiés ou endommagés. La perte subie tenant compte des dédommagements attendus des compagnies d'assurance, est estimée à 8 200 Mille dinars, et impactera l'exercice comptable 2011.

Ces évènements ont été à l'origine de la destruction des supports et des fichiers de certains inventaires réalisés la première semaine de janvier 2011, ainsi que des fichiers relatifs à la génération des opérations d'exploitation de la même période. La société s'est trouvée dans l'obligation d'une part de reprendre les inventaires physiques de certains magasins touchés par ces incidents, et d'autre part, de reporter ceux non encore inventoriés pour le mois de février 2011. En ce qui concerne les magasins totalement saccagés et pour lesquels aucune opération d'inventaire n'est possible, la société s'est basée sur les données des stocks issues du système informatique, constamment rapprochés aux inventaires tournants et périodiques établis au cours de l'année, ainsi qu'aux inventaires semestriels organisés pour le besoin des états financiers semestriels.

TUNIS, le 28 Avril 2011

Messieurs les actionnaires de la Société
Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
« S.N.M.V.T-MONOPRIX »
1, rue LARBI ZARROUK
2014 MEGRINE

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous avons audité les états financiers ci-joints de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX », faisant ressortir un total bilan de 162 001 798 DT et un résultat bénéficiaire de 10 528 197 DT et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

2. Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but

d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

3. Fondement de l'opinion avec réserve

La SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a entamé l'inventaire physique de ses immobilisations corporelles. Les résultats de l'inventaire seront rapprochés dans une deuxième phase aux données comptables. L'impact des écarts, éventuels, résultant de ces rapprochements n'est pas pris en considération pour l'établissement des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2010.

4. Opinion avec réserve

A notre avis, et sous réserve de ce qui est indiqué au paragraphe 3 ci-dessus, les états financiers de la société SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point 29 des notes aux états financiers qui décrit les événements postérieurs à la date de clôture.

6. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

- Les dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières n'ont pas encore été mises en place par la SOCIETE NOUVELLE

MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX ».

- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles généralement admises en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Hichem BESBES

Mourad FRADI
ECC MAZARS

TUNIS, 28 Avril 2011

Messieurs les actionnaires de la Société
Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
« S.N.M.V.T-MONOPRIX »
1, rue LARBI ZARROUK
2014 MEGRINE

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES
SOCIETES COMMERCIALES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2010**

En application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

▪ ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 98,73 % du capital de MONOGROS***

- Au cours de l'exercice 2010, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 99 937 326 DT et de 1 033 752 DT. Au 31 décembre 2010, le compte fournisseur MONOGROS accuse un solde créditeur de 7 684 389 DT ;

- MONOGROS a facturé en 2010 à la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » une quote-part des frais de marketing s'élevant à 1 927 633 DT HT ;

- La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 33 502 DT HT ;

- La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » assure des services d'administration (mise à disposition du personnel, utilisation des locaux, police d'assurance) pour le compte de sa filiale MONOGROS sans aucune rémunération ;

- La société MONOGROS accuse au 31 décembre 2010 un solde débiteur divers s'élevant à 474 445 DT.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient directement 65,98% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « S.I.M » et indirectement 26% par sa filiale MONOGROS***

- La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire, auprès de la « S.I.M », de neuf locaux à usage commercial sis à Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaules, Sfax El Ain, Laouina, Mokhtar Attia, et le dépôt à Djebel Jloud moyennant un loyer annuel respectif de :

- 211 583 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 6%,
- 214 415 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- 89 340 DT HT avec une augmentation annuelle de 5%,
- 485 100 DT HT à partir de janvier 2010 avec une augmentation annuelle de 5%,
- 472 191 DT HT à partir de février 2010 avec une augmentation annuelle de 5%,
- 322 026 DT HT à partir de juin 2010 avec une augmentation annuelle de 5%,
- 545 716 DT HT à partir de juin 2010 avec une augmentation annuelle de 5%,
- 622 583 DT HT à partir de décembre 2010 avec une augmentation annuelle de 5%,
- 200 000 DT HT à partir de janvier 2010 avec une augmentation annuelle de 5% ;

- La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » loue une partie de ses bureaux à la « S.I.M » pour un loyer annuel de 14 586 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle cumulative de 5% ;

- La société « S.I.M » a facturé le complément des travaux d'aménagement exécutés dans le magasin du Lac, au cours de l'exercice 2010, pour un montant de 2 196 DT HT ;

- La société « S.I.M » a facturé en 2010 une assistance technique à la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » pour un montant de 200 000 DT HT ;

- Le conseil d'administration du 29 janvier 2010 a autorisé la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » à se porter caution solidaire de la « S.I.M » pour l'obtention d'un crédit moyen terme, fin 2009, de 10 000 000 DT ;

- Au cours de l'exercice 2010, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a souscrit et libéré intégralement sa participation à l'augmentation du capital de la société « S.I.M » à hauteur de 1 045 000 DT ;

- La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a accordé une avance à la société « S.I.M » de 10 000 000 DT sur une augmentation de capital.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 22 % de la société SODEA qui est également fournisseur de la société***

- En 2010, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a réalisé auprès de la SODEA des achats s'élevant à 4 480 585 DT. Au 31 décembre 2010, le fournisseur SODEA accuse un solde débiteur de 416 330 DT.

- Un protocole d'accord a été conclu entre la société SODEA et la société « S.N.M.V.T-MONOPRIX » le 22 avril 2008 portant sur les modalités de cession et de paiement des 3 740 actions détenues par « S.N.M.V.T-MONOPRIX » dans le capital de la société SODEA.

Dans ce cadre, la société « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a encaissé une avance de 234 000 DT au cours de l'exercice. Au 31 décembre 2010, l'avance perçue totalise 624 000 DT.

▪ ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 14,12 % du capital de la société COPIT, et indirectement 4,46% par sa filiale MONOGROS***

- La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids) auprès de la COPIT moyennant un loyer annuel respectif de :

- 62 241 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- 21 000 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- 21 000 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%.

▪ ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 99,88 % du capital de la « S.G.S TOUTA »***

- A la suite de la conclusion d'un avenant le 10 février 2010 entre les deux sociétés révisant à la baisse le loyer, la charge locative annuelle des magasins facturée par « S.G.S TOUTA », au cours de l'exercice 2010, à « S.N.M.V.T-MONOPRIX » s'élève à 585 000 DT HT et est majorée annuellement de 4% ;

- La location du siège Charguia auprès de la « SGS TOUTA » moyennant un loyer annuel de 336 000 DT HT. En 2010, la « S.G.S TOUTA » a facturé le loyer au titre de 2011 en avance.

- La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » donne en location une partie de ses bureaux à « SGS TOUTA » moyennant un loyer annuel de 14 586 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

▪ ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient directement 68,25 % du capital de la société MONOPRIX MATIERES TRANSFORMEES « M.M.T » et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS***

- En 2010, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a réalisé des achats pour 3 823 193 DT auprès de la société « M.M.T ». Au 31 décembre 2010, le fournisseur « M.M.T » accuse un solde créditeur de 557 380 DT ;

- La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » donne en location une partie de ses bureaux à « M.M.T » moyennant un loyer annuel de 16 392 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

▪ ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient directement 64,05 % du capital de la Société Hammamet Leisure Company « H.L.C » et indirectement 30,71% par sa filiale MONOGROS***

La société « S.N.M.V.T » a libéré au cours du premier trimestre 2010, la somme de 2 425 000 DT représentant, le troisième quart de sa souscription de mars 2008, à l'augmentation du capital de la HLC.

▪ ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient directement 99,99 % du capital de la Société Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »***

- La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire, auprès de la « T.S.S », de six locaux à usage commercial situés à Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis et Mednine moyennant un loyer annuel respectif de :

- 74 073 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
 - 80 378 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
 - 12 516 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
 - 15 917 DT HT à partir de juillet 2010 et une augmentation annuelle de 5% ;
 - 98 007 DT HT à partir de juillet 2010 et une augmentation annuelle de 5% ;
 - 67 610 DT HT à partir de juillet 2010 et une augmentation annuelle de 5% ;
- Au cours de l'exercice 2010, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a payé une avance de 130 600 DT au titre des loyers relatifs à 2011.
- La « S.N.M.V.T » a souscrit à l'augmentation du capital de ladite société, telle que décidée par son assemblée générale mixte du 9 février 2010 pour un montant de 1 400 000 DT, et a libéré les trois quarts de ladite augmentation, soit pour 1 050 000 dinars ;

▪ ***Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants***

Au titre de l'exercice 2010, la rémunération du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général s'élève respectivement à 45 502 DT et à 206 423 DT. Ils bénéficient en outre de voitures de fonction avec prise en charge par la société des frais y afférents.

Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle. Les jetons de présence proposés au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 40 000 DT.

Enfin, la société ne présente pas d'autres engagements ou obligations envers ses dirigeants rentrant dans le cadre de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

▪ ***Autres conventions***

- Au cours de l'exercice 2010, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a contracté auprès de la BIAT un crédit bancaire de moyen terme s'élevant à 20 000 000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Hichem BESBES

Mourad FRADI
ECC MAZARS